

Ecole élémentaire Jules Ferry

3, rue Jules FERRY 44117 St André des Eaux

Tél. : 02 40 01 25 72

Mail : ce.0440815x@ac-nantes.fr

INFORMATIONS DE RENTREE



Septembre 2022

L'équipe


Directrice : Bénédicte SCHNEIDER, sur rendez-vous le lundi et le mardi.


1 CP A	Mme LEMOIGNE
2 CP B	Mme LE RAY
3 CP C	Mme GERGAUD
4 CE1 A	Mme LEFEUVRE
5 CE1 B	Mme AUBRET / Mme DAVID
6 CE2 A	Mme VEIT
7 CE2 B	Mme SCHNEIDER / Mme AUDUREAU
8 CM1 A	Mme JOLY
9 CM1 B	Mme ROUXEL
10 CM2 A	Mme BOCQUEL / Mme AUDUREAU
11 CM2 B	Mme CARVAL
Titulaire remplaçante	Mme DAVID
AESH	Mme ESNARD / Mme COULON / Mme MARTINEAU





L'ECOLE

	<p><u>Horaires de l'école :</u> Rythme de 4 jours (lundi, mardi, jeudi vendredi): 8h30-11h50 / 13h50-16h30 Le portail est ouvert 10 minutes avant, le matin et l'après-midi soit à 8h20 et 13h40. Les enfants sont sous votre responsabilité avant l'ouverture de l'école et après l'heure de sortie. Une restauration scolaire, un service de TAP et un service d'accueil périscolaire sont assurés par la municipalité (prendre contact avec la mairie).</p>
	<p><u>Fréquentation scolaire :</u> Nous vous rappelons que la fréquentation régulière de l'école est obligatoire. Pour la sécurité de tous les élèves, en cas d'absence de votre enfant, merci de prévenir impérativement le matin même en laissant un message sur le répondeur ou par mail puis de confirmer ultérieurement par écrit dans le cahier de liaison de votre enfant.</p>

ADMINISTRATIF

	<p><u>Relation parents/enseignants :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Réunion de rentrée :</u> D'ici quelques jours, nous programmerons les réunions de classe pour vous rencontrer et répondre à vos questions. En raison de la situation sanitaire, les modalités des réunions de classe vous seront communiquées ultérieurement.- <u>Cahier de liaison :</u> C'est le lien entre la famille et l'école. Toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être signées après en avoir pris connaissance, votre signature est la preuve que le message a bien été reçu. <p>Vous êtes invités à y noter :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les demandes de rendez-vous avec l'enseignante ou la directrice.
---	---

	<ul style="list-style-type: none"> - Les justifications d'absence - Les changements de coordonnées (adresse, numéro de téléphone...) ou de situation familiale (divorce, mariage...) - Tout problème de santé ou familial susceptible de gêner votre enfant dans sa vie à l'école. - Toute information que vous jugerez utile de faire savoir à l'enseignante. <p>Attention, nouveau cahier de liaison banalisé, à partir du CE2. Il centralise tous les points cités ci-dessus.</p>
	<p><u>Le « Pack de rentrée » :</u> Vous trouverez aujourd'hui dans le cahier de liaison de votre enfant un ensemble de documents administratifs à compléter et à ramener <u>pour le jeudi 8 septembre 2022.</u></p> <p><u>Assurance scolaire :</u> Les élèves vont participer, tout au long de l'année, à des sorties sportives, culturelles ou éducatives. L'assurance est obligatoire pour toutes les sorties qui dépassent les horaires de l'école. Les familles sont libres du choix de leur assureur. Cependant, il convient de vérifier que le contrat souscrit est complet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsabilité civile : couvre les dommages causés à autrui par l'enfant. - Responsabilité individuelle corporelle (obligatoire pour toute sortie) : couvre les dommages subis par votre enfant. <p>Vous devez donc soit fournir une attestation certifiant que votre enfant est assuré à la fois en responsabilité civile et en individuelle corporelle, soit souscrire une assurance scolaire qui compléterait votre contrat familial.</p>
	<p><u>Élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école</u> : le vendredi 8 octobre Les élections auront lieu par correspondance.</p>

INFORMATIONS DIVERSES	
	<p><u>Activités sportives :</u> Pendant l'année, votre enfant pratiquera des activités sportives dans le cadre de l'enseignement scolaire. Selon les jours fixés par l'enseignante, il conviendra d'habiller les enfants en conséquence.</p>
	<p><u>Matériel :</u> Une liste de fournitures est à disposition sur le blog de l'école. Il convient de vérifier régulièrement durant l'année scolaire que votre enfant a tout le matériel nécessaire à son travail (ravitaillement des trousse en colle, stylos...).</p> <p><u>BLOG de l'école</u> e-primo se mettra en place au cours de l'année scolaire. Nous vous communiquerons plus d'informations ultérieurement.</p>
 <p style="font-size: small;">pensez à vérifier la tête de votre enfant</p>	<p><u>Parasites :</u> Aucune école n'est à l'abri des poux. Vous devez être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant, si besoin est, sa chevelure, la literie... Merci d'avertir l'école si votre enfant a des poux.</p>
	<p><u>Médicaments :</u> Les enseignantes et le personnel de service ne sont pas autorisés à administrer de médicaments aux enfants. En conséquence, les médicaments sont formellement interdits à l'école.</p>



Objets personnels

Afin d'éviter les pertes et confusions diverses, il est conseillé de marquer les vêtements et effets personnels au nom de chaque enfant.

Les enseignantes et le personnel de service ne peuvent être tenus pour responsables de la perte ou de la détérioration d'objets personnels (bijoux, jouets...) apportés à l'école.



Vacances scolaires :

L'Académie de Nantes se trouve en **zone B**.

Calendrier scolaire 2022-2023

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Mercredi 31 août 2022		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : jeudi 1 ^{er} septembre 2022		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 22 octobre 2022 Reprise des cours : lundi 7 novembre 2022		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 17 décembre 2022 Reprise des cours : mardi 3 janvier 2023		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 4 février 2023 Reprise des cours : lundi 20 février 2023	Fin des cours : samedi 11 février 2023 Reprise des cours : lundi 27 février 2023	Fin des cours : samedi 18 février 2023 Reprise des cours : lundi 6 mars 2023
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 8 avril 2023 Reprise des cours : lundi 24 avril 2023	Fin des cours : samedi 15 avril 2023 Reprise des cours : mardi 2 mai 2023	Fin des cours : samedi 22 avril 2023 Reprise des cours : mardi 9 mai 2023
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 8 juillet 2023		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.
Les classes vaqueront le vendredi 19 mai 2023 et le samedi 20 mai 2023.



MENJS - Juillet 2021

A toutes et à tous, nous vous souhaitons une bonne rentrée et plus particulièrement une bonne année scolaire à tous nos élèves.

Pour l'équipe,

Bénédicte SCHNEIDER
Directrice